

POURQUOI ?

La valeur d'**EXIGENCE**, c'est aussi détecter les manquements et y remédier



INTEGRITE

Exercer nos activités avec intégrité implique de détecter les faits illicites qui pourraient nuire au fonctionnement de notre Groupe et d'y remédier.

TRANSPARENCE

Proposer un dispositif d'alerte sécurisé, protecteur des droits des personnes, et assurer un traitement rigoureux des alertes est notre priorité.

QUI ?

Le dispositif d'alerte est accessible à toute personne agissant de bonne foi



AU SEIN DU GROUPE

Ensemble du personnel

Intérimaires

Autres parties prenantes

PARTENAIRES D'AFFAIRES

Clients

Fournisseurs

Prestataires externes

QUOI ?

Le dispositif d'alerte permet de dénoncer



DES FAITS ILLICITES ET GRAVES

Infractions à la loi

Manquements aux règles internes

EXEMPLES

Economique et financier : *corruption, abus de biens sociaux, fraude, vol, escroquerie...*

Protection des personnes : *discrimination, harcèlement, respect des droits humains...*

Protection de l'environnement : *pollution...*

... ce ne sont pas les petites tracasseries ou autres aléas de la vie collective.

COMMENT ?

3 canaux à votre disposition :



Management



Email



RH

ALERTER

Envoyer un email à l'adresse dédiée :
alerte-ethique@partsholdingeurope.com

Les alertes sont reçues et analysées par la Direction de l'Audit Interne et de la Conformité.

CONFIDENTIALITE & PROTECTION

Le dispositif d'alerte garantit la confidentialité des alertes et la protection des personnes y compris celle des personnes visées.

Toutefois, les dénonciations calomnieuses et abusives sont sanctionnées en droit pénal.